

---

## HONORAIRES DES MEDECINS ANESTHESISTES

---

Clinique Saint Vincent de Paul – Maternité Catholique

Selon la nomenclature officielle des actes médicaux :

### Médecins Conventionnés Secteur 2

Docteur Isabelle ARQUES  
Docteur Rachid ATTOF  
Docteur Ziad BACHOUR  
Docteur Marc BENOIST  
Docteur Grégoire CHATAIN  
Docteur Diane LE QUANG  
Docteur Bruno MAITRASSE  
Docteur Bassam MAKHOUL  
Docteur Romano MARGOLICCI  
Docteur Pierre MAZZILLI  
Docteur David PEYRON  
Docteur Vincent RICARDEAU  
Docteur William SANKOU  
Docteur Loïc TUAL

Consultation : 50 Euros

Consultation Cx2 : 70 Euros

ECG (électrocardiogramme) DEQP003 : 13,52 Euros

Pour les patients bénéficiant de la CMU : (CS+MPC+MCS) majoration provision clinicien, majoration coordination spécialiste.

Les actes anesthésiques feront également l'objet d'honoraires complémentaires dont le devis vous sera remis lors de la consultation pré-anesthésique. La part non remboursée par l'assurance maladie peut-être prise en charge par votre mutuelle selon les modalités du contrat que vous avez souscrit.

*Exemple : acte anesthésiques lors d'un accouchement (analgésie péridurale, césarienne...)  
250 Euros de complément, pour une base de remboursement d'actes CCAM située entre 200 et 220 euros.*

### Pour l'ensemble des médecins anesthésistes conventionnés Secteur 2 :

#### Consultation d'urgence, Secteur 2 :

Consultation : 50 Euros

Consultation Cx2 : 70 Euros

Indemnité de nuit : 21,15 Euros

Indemnité jour férié : 19,06 Euros

Majoration astreinte : 150 Euros

---

Maison des Consultants : 60 avenue du Médipôle – 38300 BOURGOIN JALLIEU

---

EN DIP 400s